

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 26 janvier 2023

OBJET : AFFAIRE N° 07

Convention de mise à disposition de
Monsieur DUCHATEL Quentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Vingt-Six Janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h00, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2^{ème} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3^{ème} Adjt) - Mme SANDANCE Chantal (5^{ème} Adjt) - M. VAITY Bruno (6^{ème} Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège - M. AURE Yves - Mme DEPEHI Bernadette - Mme FAIN Marie Yveline.

EXCUSES

Mme JANNIN Jocelyne (Procuration donnée à Mme ABSYTE Brigitte)
M. M'BAJOURMBE Bryan (Procuration donnée à M. SADEYEN Frédéric)
Mme FURCY Florelle (Procuration donnée à Mme HOARAU Gertrude)

ABSENTS

M. FONTAINE Christopher - Mme FLORESTAN Nadine - Mme DE LAVERGNE Agathe - M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

NOTA : Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 30 janvier 2023, que la convocation a été faite le 20 janvier 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 20.

Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire

Daniel PAUSE



Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20230126-de-26012023-07-DE
Date de télétransmission : 02/02/2023
Date de réception préfecture : 02/02/2023

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération du 07 avril 2022 le Conseil Municipal a décidé de modifier le tableau des effectifs par la création d'un emploi dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux afin de compléter l'équipe technique en charge du suivi des opérations d'investissement de la collectivité.

A l'issue de la procédure de recrutement, prévue par la loi n°219-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, qui s'est déroulée d'août à octobre 2022, la candidature de Monsieur DUCHATEL Quentin a été retenue.

Le projet de convention en annexe fixe les conditions et les modalités de mise à disposition du candidat retenu à compter du 1^{er} février 2023 pour une durée d'un (1) an renouvelable dans la limite de trois (3) ans.

Interventions :

Mme DEPEHI Bernadette demande s'il y a eu d'autres candidatures et souhaite connaître les modalités de publicité qui ont été mises en place.

Le Maire demande au DGS de répondre à Mme DEPEHI. Ce dernier indique qu'un appel à candidatures a été lancé sur les différents supports (plateforme Emploi Territorial, journaux d'annonces légales, site internet et réseau social) et qu'à l'issue de la procédure la candidature de M. DUCHATEL a été retenue.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la convention jointe en annexe ;
- autorise le Maire à signer ce document ainsi que tous les actes et avenants nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire

Gertrude HOARAU

Le Maire

Daniel PAUSE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20230126-de-26012023-07-DE
Date de télétransmission : 02/02/2023
Date de réception préfecture : 02/02/2023